

Discours sur le budget

Introduction	3
I. L'ÉCONOMIE : PRIORITÉ À L'EMPLOI	5
1. Un plan d'investissements privés et publics de 5,3 milliards de dollars	7
2. Favoriser l'emploi par une réforme de la fiscalité	13
3. Mieux préparer le Québec pour les années 2000	20
II. LES FINANCES PUBLIQUES : MAINTENIR LA TRAJECTOIRE VERS LE DÉFICIT ZÉRO	31
1. Nous avons déjà effectué la moitié du redressement	31
2. Les coupes dans les transferts fédéraux : un obstacle majeur	32
3. Harmonisation avec la TPS : le Québec réclame l'équité.....	33
4. 1997-1998 : une étape déterminante dans l'élimination du déficit	34
Conclusion.....	41

Introduction

Au cours de la dernière année, le Québec s'est engagé dans un effort sans précédent pour redéfinir ses objectifs socio-économiques et les moyens pour les atteindre dans un cadre à la fois progressiste et rigoureux.

Deux sommets nationaux, couronnés de succès, ont réuni les forces vives de notre nation. Entre les deux sommets, plusieurs chantiers ont conçu toute une série d'initiatives pour améliorer économiquement et socialement les vies individuelle et collective de nos compatriotes.

Cet exercice extraordinaire de réflexion nous a permis de dégager les deux grandes priorités du présent budget :

- poursuivre l'assainissement des finances publiques et éliminer le déficit budgétaire avant l'an 2000, dans l'équité et sans compromettre notre solidarité;
- en même temps et avec la même ardeur, mener la bataille pour l'emploi en rattrapant et dépassant le taux de création d'emplois du Canada d'ici trois ans.

Sur le plan du redressement financier, la route est tracée et suivie. Nous étions convenus de réduire le déficit à 3,2 milliards de dollars au cours de l'année qui vient de s'écouler. C'est fait. Pour la deuxième année de suite, nous atteignons la cible fixée. Depuis des années, le gouvernement était incapable de respecter ses cibles de déficit. Mon prédécesseur, le député de Crémazie, a mis fin à cette disgrâce. Le cercle vertueux est maintenant amorcé. La crédibilité nouvelle du gouvernement du Québec se consolide, une année à la fois, et cela va continuer.

Pour l'année qui vient, la cible maintenant consacrée dans nos lois est de 2,2 milliards de dollars. Avec le budget que je dépose aujourd'hui, nous maintenons le cap et nous allons ainsi franchir une autre étape cruciale en direction du déficit zéro. L'année qui commence est la plus difficile, mais c'est la dernière à requérir d'aussi grands sacrifices : nous entrerons bientôt dans des eaux plus calmes.

L'objectif de cette année exige cependant des efforts importants de la part de toute la société québécoise, notamment les employés du gouvernement, puisque c'est d'abord par une compression des dépenses de 2,3 milliards de dollars que nous l'atteindrons. Un effort particulier sera aussi demandé aux grandes entreprises. Une dernière source de réduction du déficit proviendra de la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

Sur le front de la croissance économique, nous avons observé plusieurs signes encourageants au cours des derniers mois. Les prévisions

pour 1997 ne sont pas pour autant satisfaisantes, notamment en termes de création d'emplois. C'est pourquoi ce budget contient des mesures majeures pour nous rapprocher des objectifs d'emplois convenus avec nos partenaires des sommets. Objectifs d'autant plus ambitieux que le Québec ne contrôle pas encore tous les leviers nécessaires à son développement.

J'annonce aujourd'hui un plan d'investissements privés et publics de plus de 5 milliards de dollars.

Ce budget propose en outre une réforme majeure de notre fiscalité, pour la rendre plus simple, plus compétitive, plus équitable et plus créatrice d'emplois. L'heure n'est évidemment pas venue de diminuer notablement la ponction fiscale globale. Nous allons donc faire autrement avec plus d'efficacité économique et plus de justice sociale.

Cette réforme est au départ neutre sur le plan financier, pour l'État comme pour les contribuables.

Elle sera en grande partie financée par un relèvement de la taxe de vente, qui passera de 6,5 % à 7,5 % en janvier prochain.

Elle comporte par ailleurs une importante diminution de l'impôt des particuliers et permettra d'alléger le fardeau fiscal des contribuables dès que le déficit zéro sera atteint. Ils y gagneront quelque 280 millions de dollars.

La classe moyenne et les travailleurs à faibles revenus en seront les principaux bénéficiaires. J'annonce une baisse moyenne de 15 % de l'impôt sur le revenu des ménages gagnant 50 000 dollars ou moins, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier prochain.

J'annonce que 200 000 contribuables à faibles revenus n'auront plus aucun impôt à payer. Jamais, en 25 ans, notre système fiscal n'aura été refaçonné aussi profondément. Jamais il n'aura été autant simplifié.

Au total, j'annonce une réduction d'impôt sur le revenu des particuliers de 850 millions de dollars.

Ce budget comporte enfin un allègement des taxes sur la masse salariale, une série d'actions pour aider les jeunes à prendre leur place dans la société et un appui au développement de divers secteurs tels que l'économie sociale, les forêts, les mines, l'habitation sociale et les communautés rurales.

I. L'ÉCONOMIE : PRIORITÉ À L'EMPLOI

L'an dernier, la croissance de l'économie québécoise a été de 1,2 %. Cela se compare bien à celle du Canada qui a été de 1,5 %, surtout si l'on considère l'austérité de notre dernier budget.

Malgré l'augmentation des investissements et la croissance des exportations, la création nette d'emplois en 1996 n'aura été que de 8 500, ce qui constitue une grande déception. J'utilise l'expression « création nette » parce qu'il s'est créé bien plus d'emplois en 1996, mais qu'il en est aussi disparu beaucoup. Le résultat est que le taux de chômage en 1996 s'est établi à 11,8 %, ce qui demeure inacceptable, bien que ce soit une amélioration notable par rapport au triste résultat de 13,2 % atteint en 1993.

Ce taux de chômage de 11,8 % est supérieur au taux canadien, dans des proportions similaires à ce qui prévaut depuis 40 ans. Le différentiel relatif entre le Canada et le Québec est donc structurel. C'est la raison pour laquelle seuls des efforts majeurs, structurels eux aussi, pourront le combler.

Plusieurs signaux encourageants

Sur le plan de la conjoncture économique, on note toutefois, depuis quelque temps, une amélioration sensible.

Les taux d'intérêt ont beaucoup diminué au cours des deux dernières années. Cette diminution commence à porter fruit. D'ailleurs, grâce à sa gestion serrée, le gouvernement du Québec emprunte aussi plus facilement et à bien meilleur compte.

Depuis plusieurs mois, de nombreux indicateurs économiques progressent rapidement, et généralement plus vite au Québec qu'au Canada. C'est le cas des ventes d'automobiles et des ventes au détail. Le marché de la revente d'habitations a aussi rebondi de façon spectaculaire. Les livraisons du secteur manufacturier se sont accrues fortement. Depuis mars 1996, les exportations internationales du Québec ont fait un bond spectaculaire de près de 18 % contre 7,4 % au Canada.

Cette amélioration de la conjoncture se répercute sur le marché du travail. Depuis juillet, il s'est créé quelque 64 000 emplois au Québec, dont près de la moitié durant les trois derniers mois. Cela représente la majorité des emplois créés au Canada depuis juillet.

Les investissements privés

Les investissements des entreprises sont une condition essentielle à la prospérité économique. Combien de fois n'a-t-on pas entendu dire l'an dernier, par des esprits chagrins et de moroses gazettes, que les

investisseurs boudaient le Québec au profit d'autres régions du Canada. La réalité leur a donné tort.

Que s'est-il vraiment passé en 1996? Les nouvelles données de Statistique Canada nous le disent. Les entreprises privées ont accru de 12,6 % leurs investissements au Québec dans l'expansion de leurs installations et dans la modernisation de leur équipement.

En soi, cette augmentation, la plus forte depuis la fin des années quatre-vingt, est remarquable.

Mais ce qui l'est encore plus, c'est que cette hausse a été trois fois plus forte qu'au Canada. Elle a également dépassé, et par une forte marge, l'augmentation de 7,8 % dont l'Ontario a bénéficié.

Par ailleurs, on lit et on entend régulièrement que le Québec recevrait moins de 10 % des investissements étrangers au Canada. Ces données ne concernent en fait que les acquisitions de compagnies canadiennes par des entreprises étrangères.

Notre objectif à nous, c'est d'attirer au Québec l'investissement direct étranger qui crée des emplois.

C'est ce qui s'est produit l'an passé : les firmes étrangères ont annoncé au cours de 1996 des investissements de 2,5 milliards de dollars au Québec. Le tout fortement concentré dans les technologies de l'avenir. Il est clair que ces décideurs étrangers font confiance au Québec et qu'ils contribuent à la force de son économie.

La récente étude réalisée par Price Waterhouse le confirme : notre structure fiscale est compétitive pour attirer ces investissements, particulièrement pour les entreprises qui font de la recherche-développement.

Les perspectives : redressement graduel de l'économie

Les conditions d'un redressement graduel et durable de l'économie sont donc en place. Cette hausse marquée de plusieurs indicateurs économiques montre que le processus est solidement amorcé. Il devrait se poursuivre, étant donné le faible niveau des taux d'intérêt et la conjoncture favorable qui dure et perdure aux États-Unis d'Amérique, notre plus grand marché extérieur.

Malheureusement, les contraintes que nous impose le lourd endettement des ménages et des gouvernements nous entraveront encore en 1997. Elles tendront à freiner notre croissance dans l'année qui vient. Le passé pèse lourd. Si nos finances avaient été redressées avant, nous pourrions mieux profiter de la portance actuelle.

À partir de 1998, cependant, les perspectives s'annoncent plus favorables. Au fur et à mesure que les contraintes héritées du passé seront levées, nous pourrons encaisser les dividendes de l'élimination du déficit.

Je dois ajouter que, comme l'an dernier, ce budget a été élaboré à partir de prévisions économiques très prudentes. Par exemple, notre hypothèse d'une croissance de 1,5 % pour 1997 est inférieure à celles de tous les experts du secteur privé.

Les hypothèses de création d'emplois qui ont servi à préparer le présent budget n'en prévoient que 25 000. Encore une fois, c'est plus modeste que ce qu'anticipent les experts du secteur privé. Mais, de toute manière, les mesures annoncées aujourd'hui, l'action globale du gouvernement et de ses partenaires se conjugueront pour que cette prévision conservatrice soit largement dépassée.

En effet, au Sommet économique de Montréal, en novembre dernier, nous nous sommes tous collectivement donné l'objectif, d'ici trois ans, de créer proportionnellement autant, sinon plus, d'emplois au Québec qu'au Canada. Le mouvement est bien amorcé. Il faut l'accélérer.

1. Un plan d'investissements privés et publics de 5,3 milliards de dollars

Ce budget propose donc une stratégie concrète pour faciliter le démarrage de 5,3 milliards de dollars de nouveaux investissements créateurs d'emplois au cours des 18 prochains mois.

Cette stratégie repose d'abord et avant tout sur le déclenchement de 4,2 milliards d'investissements privés, véritable moteur de la croissance économique. Pour ce faire, le gouvernement mettra en place le train de mesures suivant :

- création d'un Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi;
- renforcement des dispositions fiscales favorisant l'investissement privé;
- partenariats avec les sociétés d'État pour la réalisation de projets du secteur privé; et
- appui massif à des investissements en environnement.

Ces mesures viennent s'ajouter aux instruments déjà mis en place lors du Sommet de Montréal.

a) **Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi : des projets pour 2,2 milliards de dollars**

J'annonce aujourd'hui la création du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi, le F-A-I-R-E, qui permettra de soutenir des projets pour une valeur totale de 2,2 milliards de dollars.

Ce Fonds vise prioritairement les projets de plus de 25 millions de dollars, notamment dans le secteur manufacturier, les technologies de l'information et le tourisme.

L'aide gouvernementale prendra différentes formes : garanties de prêts, prise en charge des intérêts, aide à la formation de la main-d'oeuvre.

Un exemple des projets visés est l'accélération du virage stratégique de l'industrie des pâtes et papiers vers la fabrication de produits à plus haute valeur ajoutée.

Plusieurs de ces projets d'envergure sont déjà sur les planches à dessin. J'annonce que le Fonds disposera d'une enveloppe prédéterminée de 250 millions de dollars. Il ne pourra plus accepter de projet après les 18 prochains mois. C'est une invitation au secteur privé à faire vite et bien.

b) **Incitations fiscales et partenariats avec des sociétés d'État : 1,3 milliard de dollars d'investissements privés**

En matière d'incitations fiscales, j'annonce que tout nouvel investissement manufacturier réalisé au Québec d'ici au 31 décembre 1998 bénéficiera :

- d'un congé de taxe sur le capital pour une période de deux ans; et
- d'un amortissement accéléré égal à 125 % de la dépense engagée.

Et, puisque les petites et moyennes entreprises demeurent, comme au temps de l'énoncé de politique Bâtir le Québec, les principales créatrices d'emplois, j'annonce que toutes les PME nouvellement créées jouiront d'un congé fiscal total de cinq ans : elles ne paieront ni la taxe sur le capital, ni l'impôt sur les profits, ni les cotisations au Fonds des services de santé pendant les cinq premières années de leur existence.

Pour leur part, les sociétés d'État déploieront des efforts accrus pour favoriser le démarrage de nouveaux projets en partenariat avec le secteur privé. Il s'agit ici d'utiliser nos sociétés d'État comme un levier pour inciter les entreprises privées à investir chez nous.

Les dispositions fiscales que j'ai mentionnées et les partenariats des sociétés d'État devraient engendrer un minimum de 1,3 milliard de dollars d'investissements industriels nouveaux. On trouvera le détail de ces mesures à l'Annexe sur les mesures fiscales et budgétaires, qui fait partie intégrante du présent discours.

Par exemple, l'association actuelle de la Société générale de financement avec Noranda et des partenaires japonais dans le projet Magnola pourrait aboutir prochainement à la construction d'une usine de magnésium de taille mondiale à Asbestos. On parle d'un investissement de plus de 500 millions de dollars.

D'autres partenariats de la Société générale de financement pourraient se concrétiser rapidement dans les secteurs de la transformation de l'aluminium, des semi-conducteurs, de la pétrochimie et de l'industrie pharmaceutique. Je suis d'ailleurs persuadé que la nouvelle direction de la SGF, dont tous saluent la grande compétence, saura animer de façon déterminante les synergies nécessaires au sein du groupe des sociétés d'État.

D'autres projets à valeur ajoutée sont bien avancés chez Rexfor dans la transformation du bois et dans le secteur du papier. L'alliance récente entre Hydro-Québec et Noverco permettra d'appuyer la mission continentale d'Hydro-Québec et favorisera l'expansion du réseau gazier au Québec. À ce propos, il faut espérer que tous appuieront, autant que notre gouvernement, le projet de Gaz Métropolitain de raccorder le gisement gazier de l'Île de Sable en Nouvelle-Écosse au réseau canadien, via le Nouveau-Brunswick et le Québec. Cette ambitieuse initiative pourrait se traduire par des investissements majeurs au Québec.

c) 235 millions de dollars d'investissements pour l'environnement

Les entreprises agricoles, pour leur part, auront aussi à consentir des investissements importants dans les prochaines années. Nous entendons soutenir l'effort d'adaptation que leur imposent à la fois les contraintes environnementales et les exigences des nouveaux marchés.

L'industrie agroalimentaire contribue pour près de 10 % à la production intérieure au Québec et procure de l'emploi à plus de 370 000 personnes. Mais, la cohabitation des agriculteurs avec les autres citoyens des milieux agricoles est parfois problématique. Il n'est pas convenable que le Québec ne soit pas en harmonie avec la puissante agriculture qui contribue tant à sa prospérité, et qui lui permet d'occuper de façon équilibrée et humaine son vaste domaine rural. Les femmes et les hommes du monde agricole méritent notre respect et notre appui.

On sait que les producteurs agricoles investissent déjà dans la protection de l'environnement et la réduction des nuisances. Il faut les aider à aller

plus loin en leur facilitant l'accès à de nouvelles méthodes, par exemple celle développée par le Centre de recherche industrielle du Québec.

Afin de faciliter à nos agriculteurs la poursuite de l'adaptation de leurs entreprises, j'annonce un programme d'aide à l'investissement dans les structures d'entreposage et les équipements de traitement des déchets organiques. Ce programme sera mis en oeuvre concurremment à l'entrée en vigueur de la Loi 23 sur le droit de produire et du règlement sur la pollution d'origine agricole.

Pour s'y conformer, les agriculteurs devront réaliser des investissements de plus de 500 millions de dollars sur cinq ans. L'aide gouvernementale devrait permettre que près de 200 millions de dollars soient investis au cours des deux prochaines années. C'est évidemment grâce au travail concerté de mes collègues de l'Agriculture et de l'Environnement que ces initiatives furent rendues possibles.

Dans le domaine industriel, le lourd héritage d'activités passées requiert des investissements auxquels l'aide de l'État est indispensable.

De nombreux terrains contaminés forment aujourd'hui de véritables trous noirs dans le tissu urbain et paralysent le développement économique des villes. Montréal et Québec ont particulièrement besoin de notre appui à cet égard.

J'annonce donc un nouveau programme d'aide financière qui permettra la réhabilitation de terrains contaminés dans les villes de Montréal et de Québec. Ce programme sera financé en parts égales par le gouvernement et les villes concernées. Il permettra de réaliser des investissements de 32 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Toujours pour des raisons de protection du milieu ambiant, j'annonce aujourd'hui l'abolition de la taxe de 8,2 cents sur le litre de propane. Ainsi le mettrons-nous sur le même pied que le gaz naturel et l'éthanol utilisés pour la propulsion des véhicules. Tout en réduisant la pollution, nous aurons favorisé l'industrie québécoise de fabrication de réservoirs de propane.

d) Fonds de développement industriel et bloc de puissance énergétique: des investissements de 500 millions de dollars

Nous disposons actuellement de deux leviers importants mis au point lors du Sommet de Montréal pour attirer une nouvelle clientèle industrielle au Québec : le Fonds de développement industriel et la disponibilité d'un bloc de 500 mégawatts de puissance énergétique. Au cours des deux prochaines années, on prévoit susciter un minimum de 500 millions

de dollars d'investissements privés, notamment dans les segments à haute valeur ajoutée de l'électrométallurgie et de l'électrochimie.

e) Des investissements publics de 763 millions de dollars

Le secteur public contribuera lui aussi à la création d'emplois. Il le fera en assurant la réalisation, dès cette année et l'an prochain, de plusieurs projets prioritaires pour la satisfaction des besoins de la population québécoise. J'annonce donc de nouveaux investissements publics, pour un total de 763 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

Santé et services sociaux

Nous investirons 305 millions de dollars dans la transformation du réseau de la santé et des services sociaux, qui se trouve en pleine restructuration et adopte de nouvelles façons de dispenser les soins à la population. Ces investissements sont une autre étape dans la réalisation de cette réforme majeure dont l'architecte, le député de Charlesbourg, mérite toute notre admiration.

- Soins de première ligne

Nous consacrerons 150 millions de dollars à améliorer la capacité du réseau de fournir les soins de première ligne à la population. Ces investissements permettront l'agrandissement ou la relocalisation de plusieurs établissements. Ils permettront également d'y ajouter l'équipement requis pour diminuer la durée d'hospitalisation ou, le cas échéant, éviter l'hospitalisation elle-même.

- Soins de longue durée, dont le recyclage des immeubles libérés par la transformation

Nous allouerons 124 millions de dollars aux équipements de soins de longue durée. Ces investissements serviront, entre autres, à reconvertir les immeubles libérés par la transformation du réseau, afin qu'ils puissent accueillir la clientèle de longue durée, principalement des personnes âgées.

- Équipements sociaux

Il existe également des besoins importants dans les établissements dispensant des services d'adaptation sociale pour jeunes ou adultes en difficulté. Nous consacrerons 31 millions de dollars à en ouvrir plus largement l'accès.

Éducation

Dans l'éducation, j'annonce que nous investirons 348 millions de dollars pour répondre aux nouveaux besoins nés, entre autres, de la réforme de l'éducation et de la politique familiale. La ministre responsable est en train de mettre en place cette dernière politique. Les ajustements envisagés sont présentés en annexe au présent Discours.

- Maternelle 5 ans

Il faudra construire de nouvelles écoles ou agrandir des écoles existantes pour tenir compte de l'augmentation de clientèle prévue principalement en maternelle. Quelque 103 millions de dollars seront consacrés à ces investissements.

- Formation professionnelle

Nous allouerons 64 millions de dollars pour transformer et aménager des locaux ainsi que moderniser des ateliers pour répondre aux nouvelles exigences des programmes dans le domaine de la formation professionnelle.

- Rénovation des plus vieilles écoles de Montréal

Par ailleurs, une rénovation des écoles de l'Île de Montréal est essentielle pour qu'elles continuent d'accueillir adéquatement la clientèle qui les fréquente. Nous y investirons 25 millions de dollars.

- Institutions d'enseignement supérieur

Enfin, dans le réseau des cégeps et celui des universités, nous investirons 156 millions de dollars dans la rénovation d'édifices afin qu'ils accueillent les étudiants dans des locaux plus propices à l'apprentissage.

Culture

De plus, je suis heureux d'annoncer des investissements nouveaux dans la culture totalisant quelque 53 millions de dollars pour des projets d'équipements culturels structurants, ainsi que la restauration d'édifices patrimoniaux.

Travaux dans le métro de Montréal

Le métro de Montréal constitue un patrimoine immobilier majeur et rentable pour la métropole. Les 26 premières stations ont toutefois 30 ans. Si nous n'agissons pas pour empêcher la détérioration de ce

patrimoine, la qualité du service pourrait être affectée. Les usagers en souffriraient, ainsi que l'environnement urbain si crucial à la sécurité et l'harmonie dans la ville.

J'annonce donc que 57 millions de dollars seront investis en deux ans dans des rénovations majeures. Nous paierons la moitié de cette somme, stimulant ainsi l'emploi au coeur de la métropole.

f) Investissements additionnels dans le réseau routier de 369 millions de dollars

Un autre patrimoine essentiel qui se détériore vite si on ne l'entretient pas, c'est le réseau routier. Pour le maintenir en état, nous devons accroître le niveau de nos investissements.

C'est pourquoi j'annonce aujourd'hui un plan d'investissement visant à relever sur une période de trois ans le niveau des budgets pour le réseau routier. Les investissements routiers seront ainsi augmentés progressivement pour atteindre 638 millions de dollars en 1999-2000.

J'annonce que, dès cette année, nous les porterons à 515 millions de dollars, une augmentation de 155 millions par rapport aux investissements prévus au Livre des crédits déposé la semaine dernière. L'an prochain, ces investissements atteindront 574 millions de dollars, une augmentation de 214 millions.

Les automobilistes et les transporteurs en seront les premiers bénéficiaires et c'est pourquoi mon collègue des Transports et moi-même leur demanderons d'y contribuer par le biais d'une hausse des droits d'immatriculation de 28 \$ par véhicule.

Ces droits seront majorés pour les véhicules de luxe, conformément aux recommandations de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics. La majoration s'appliquera aux véhicules valant plus de 40 000 \$ et correspondra à 1 % de la valeur excédentaire à ce montant.

Par ailleurs, conscient que le réseau autoroutier reste à compléter, notre gouvernement est disposé à examiner des propositions de partenariat avec le secteur privé pour son expansion et son exploitation.

2. Favoriser l'emploi par une réforme de la fiscalité

Ce budget, je l'ai dit, propose une réforme majeure de notre fiscalité. La fiscalité a des impacts déterminants sur la croissance économique et la création d'emplois. La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics a abondamment démontré la nécessité de rendre la nôtre plus simple, plus compétitive et plus équitable.

Je tiens à souligner ici le travail immense effectué par monsieur Alban D'Amours, président de la Commission, qui a bien servi le Québec, en compagnie des femmes et des hommes qui l'ont assisté. Leur travail est d'autant plus remarquable qu'ils ont produit un rapport unanime malgré les divers horizons d'idées d'où ils provenaient.

Un niveau trop élevé d'impôt sur le revenu nuit à la création d'emplois, les particuliers et les entreprises préférant limiter leurs efforts productifs ou les déployer dans des régions où ces efforts sont moins taxés. Il y a donc un danger d'appauvrissement collectif et individuel lié à un trop lourd fardeau pour ceux et celles qui travaillent. Le Québec est déjà dans la zone rouge à ce chapitre.

a) Réforme majeure de la fiscalité des particuliers et modifications à la taxe de vente du Québec

L'impôt sur le revenu des particuliers au Québec est aujourd'hui surutilisé dans notre fiscalité. Le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers au Québec est le plus élevé au Canada. Il dépasse même le niveau atteint dans tous les pays du G-7.

Un tel niveau de prélèvement fiscal mine notre compétitivité et sape progressivement notre capacité de maintenir la justice sociale.

La réforme de la fiscalité que j'annonce aujourd'hui s'articule largement autour de recommandations de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, à savoir :

- rendre la fiscalité plus favorable à l'emploi;
- réduire le fardeau fiscal global des contribuables dès que nous aurons atteint l'objectif du déficit zéro;
- rechercher une plus grande équité entre les contribuables;
- simplifier l'impôt et son administration; et
- améliorer la situation des travailleurs à faibles revenus.

Cette réforme majeure de la fiscalité des particuliers et les modifications à la taxe de vente du Québec se traduiront dans trois ans par un gain net global de 280 millions de dollars pour les contribuables.

À court terme, la réforme est neutre pour les équilibres financiers du gouvernement.

Baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers

Le premier volet de cette importante réforme consiste en une réduction de 850 millions de dollars de l'impôt sur le revenu des particuliers à compter du 1^{er} janvier 1998. Cette réduction permettra :

- d'abaisser de 15 % l'impôt des ménages gagnant 50 000 \$ ou moins;
- de réduire de 3 % l'impôt de ceux gagnant plus de 50 000 \$;
- d'éliminer totalement l'impôt à payer pour 200 000 contribuables à faibles revenus;
- d'améliorer substantiellement l'aide fiscale en faveur des travailleurs à faibles revenus; et
- de simplifier considérablement l'application de la fiscalité pour quatre contribuables sur cinq.

Il s'agit d'une réduction importante de l'impôt. Elle profitera principalement aux contribuables de la classe moyenne, tout en augmentant le revenu disponible des ménages les plus démunis.

Simplifier de façon majeure le régime d'imposition en le rendant plus équitable

Le régime d'imposition des particuliers s'avère beaucoup trop complexe. Certains nous ont même suggéré que le format d'une carte postale devrait pouvoir suffire à remplir une déclaration de revenus.

Sans aller jusque là, la réforme que j'annonce aujourd'hui permet une énorme simplification : la déclaration de revenus de 80 % des contribuables tiendra désormais en seulement deux pages. Ces deux petites pages pourront même inclure la déclaration des deux conjoints à la fois, s'ils le souhaitent.

En même temps, le régime fiscal deviendra plus équitable pour la vaste majorité des contribuables, sans toutefois accroître les taux supérieurs d'imposition.

À cette fin, nous introduirons une nouvelle disposition fiscale destinée à favoriser spécifiquement les contribuables qui utilisent peu les divers crédits d'impôt et les déductions. Ils pourront désormais se prévaloir d'un nouveau montant forfaitaire s'élevant à 2 350 \$ par contribuable.

Ce nouveau montant remplacera plusieurs des crédits d'impôt et déductions offerts dans le régime général. Il bénéficiera particulièrement aux ménages à plus faibles revenus.

Les contribuables qui utilisent intensément les différents crédits d'impôt et déductions pourront continuer à se prévaloir du régime général et des dispositions actuellement en vigueur. Chaque contribuable pourra ainsi exercer son choix entre le régime général ou le régime simplifié, selon sa situation personnelle.

De plus, afin d'améliorer l'équité fiscale dans le traitement des conjoints, ce nouveau montant pourra, si les deux le désirent, être transféré d'un conjoint à l'autre lorsqu'il ne peut servir à réduire l'impôt de l'un des conjoints.

Une nouvelle table d'imposition

Un élément majeur de la réforme de la fiscalité des particuliers consiste à simplifier la table d'imposition. Le régime actuel comporte cinq taux d'imposition, auxquels s'ajoutent deux surtaxes et une réduction d'impôt.

À compter du 1^{er} janvier prochain, ces dispositions complexes seront remplacées par une nouvelle table d'imposition qui ne comptera que trois taux. Le taux marginal supérieur d'imposition diminuera légèrement, à 26 %. De plus, afin d'améliorer la progressivité de notre régime fiscal, les crédits d'impôt, qui sont actuellement établis selon un taux de 20 %, le seront en fonction d'un taux de 23 %.

Améliorer l'aide fiscale aux ménages à faibles revenus

La réforme améliore aussi fortement le régime fiscal des travailleurs à faibles revenus. Pour les assister autant que possible dans leur démarche d'intégration au marché du travail, nous augmenterons à 26 000 \$ le niveau de revenu familial à partir duquel l'aide fiscale aux ménages à faibles revenus commence à être réduite. Nous réglons ainsi un problème lancinant que notre fiscalité traîne depuis des décennies.

L'aide fiscale accordée aux ménages gagnant moins de 26 000 \$ s'en trouvera considérablement accrue :

- 35 millions de dollars serviront à bonifier le remboursement d'impôts fonciers; et
- 23 millions de dollars viendront bonifier l'aide aux familles à bas revenus à l'égard des frais de garde que leur occasionne le fait de travailler.

Aider les personnes handicapées

Notre gouvernement entend également soutenir la démarche des personnes handicapées qui désirent participer comme les autres au marché du travail. Nous injecterons 19 millions de dollars par an dans le

régime fiscal pour qu'il reconnaisse une plus grande partie des dépenses qu'entraîne leur handicap.

La classe moyenne favorisée

Au total, la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers bénéficiera à tous les contribuables et particulièrement à ceux de la classe moyenne. Il s'agit d'un juste retour des choses, considérant que ces contribuables furent durement sollicités ces dernières années.

Afin d'illustrer ces impacts positifs pour la classe moyenne, prenons à titre d'exemple des ménages dont le revenu est de 30 000 \$.

Un couple ayant deux enfants et disposant de deux revenus bénéficiera d'un gain de 1 296 \$, alors qu'une famille monoparentale ayant un enfant profitera d'une hausse de son revenu disponible de 1 510 \$. Les personnes seules profiteront également de ces importants allègements alloués à la classe moyenne. Par exemple, une personne seule de moins de 65 ans verra son revenu disponible s'accroître de 465 \$. Une personne âgée de 65 ans ou plus bénéficiera d'un gain total de 1 144 \$.

Amélioration du niveau de vie des ménages à faibles revenus

La réforme permettra également aux ménages à faibles revenus d'améliorer leur situation. Une famille ayant deux enfants et un revenu de 20 000 \$ profitera d'une hausse de revenu disponible de 458 \$. Une famille monoparentale gagnant un peu plus que le salaire minimum, soit 15 000 \$, bénéficiera d'un gain de 550 \$. Les gains apportés par cette réforme compléteront l'importante entreprise de soutien financier aux familles qu'a lancée le premier ministre.

Dans les deux cas, notre action sera particulièrement bénéfique aux nombreuses femmes chefs de famille monoparentale, qui méritent notre respect et notre appui.

Un régime fiscal plus compétitif

La réforme rendra également notre fiscalité plus compétitive par rapport à celle de nos voisins et partenaires commerciaux. En réduisant les impôts sur le revenu, elle permettra un allègement des coûts de production des entreprises. Elle favorisera également l'investissement en contribuant à attirer au Québec les travailleurs spécialisés qui sont nécessaires à la prospérité des entreprises, ou en incitant ceux que le Québec forme chaque année à y demeurer.

Par exemple, un couple ayant deux enfants et dont le revenu total est de 80 000 \$ bénéficiera d'une baisse d'impôt atteignant 1 012 \$. Une

personne seule disposant de ce même revenu profitera de son côté d'une hausse de son revenu disponible de 363 \$.

IMPACT SUR LE REVENU DISPONIBLE DE LA RÉFORME DE L'IMPÔT SUR
LE REVENU DES PARTICULIERS
(en dollars)

Revenu du ménage	Couple ayant deux enfants		Famille monoparentale avec un enfant	Personne seule	
	Avec un revenu	Avec deux revenus		De moins de 65 ans	De 65 ans ou plus
10 000	100	100	100	107	—
15 000	100	100	550	371	250
20 000	100	458	1 068	584	645
25 000	100	1 354	2 009	716	964
30 000	789	1 296	1 510	465	1 144
35 000	758	419	776	192	1 179
40 000	750	161	530	132	1 097
45 000	788	161	311	194	932
50 000	889	130	486	274	830
80 000	1 012	356	390	363	289
100 000	1 092	422	470	443	372

Financement de la réforme

Dans le contexte actuel des finances publiques du Québec, cette vaste réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers ne peut se concevoir sans un financement alternatif, là où la compétitivité fiscale le permet. À l'exception de l'Alberta, le Québec est actuellement la province où le taux de taxe de vente est le plus bas. Le taux de la taxe de vente sera donc porté de 6,5 % à 7,5 % le 1^{er} janvier 1998, soit au moment même de l'entrée en vigueur de la réforme de l'impôt des particuliers.

L'annonce de cette mesure avec un préavis de neuf mois pourrait même avoir un effet stimulant sur les ventes au détail au cours de 1997, en incitant des consommateurs à devancer l'achat de biens importants.

Ce déplacement du fardeau fiscal vers la taxe de vente permettra au Québec de mieux contrer l'impact des réductions d'impôt sur le revenu annoncées en Ontario et d'accroître la compétitivité de son économie.

En effet, le poids de l'impôt sur le revenu tend à alourdir les coûts de main-d'oeuvre des entreprises. La taxe de vente est beaucoup moins dommageable pour la compétitivité de notre économie, puisqu'elle est soustraite du prix des produits exportés. Elle est aussi plus respectueuse de la liberté de choix des contribuables, qui utilisent leur revenu disponible comme ils l'entendent.

Ce rééquilibrage de notre système fiscal est conforme à notre stratégie budgétaire, qui consiste à éliminer le déficit avant de réduire globalement les impôts et taxes. Le relèvement du taux de la taxe de vente permet en effet d'autofinancer entièrement la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours des deux prochaines années. L'année suivante, le déficit zéro sera atteint. La réforme se traduira alors pour les contribuables par une baisse nette de leur fardeau fiscal global de l'ordre de 280 millions de dollars.

C'est ainsi qu'en 1999-2000, les Québécoises et les Québécois pourront profiter encore davantage de la gestion rigoureuse de leurs finances publiques et recueillir pleinement les fruits de tous leurs efforts et sacrifices.

Ménages à faibles revenus : le crédit pour taxe de vente augmenté à 515 millions de dollars

J'ai voulu que ce déplacement de fardeau fiscal ne se fasse pas au détriment des ménages à faibles revenus. C'est pourquoi j'annonce une augmentation substantielle du crédit d'impôt pour taxe de vente, qui sera à la fois plus généreux et accessible à un plus grand nombre de contribuables.

Cette hausse du crédit pour taxe de vente, conjuguée aux mesures que je décrivais précédemment concernant l'aide fiscale aux ménages à faibles revenus, injectera 265 millions de dollars de plus dans cet instrument de redistribution, dont le coût total sera ainsi porté à 515 millions en 1998.

Grâce à cette importante mesure, la totalité de la taxe additionnelle qui découlera de la hausse du taux de la taxe de vente sera remboursée à tous les ménages à faibles revenus. Mieux encore, cette bonification du crédit d'impôt pour taxe de vente fera complètement disparaître le fardeau de cette taxe pour les personnes dont le revenu est inférieur à 10 000 \$.

Ainsi, pour la première fois depuis la mise en place de la taxe de vente au détail en 1940, les personnes qui comptent parmi les moins nantis de notre société seront complètement exemptées du fardeau de la taxe de vente. Il s'agit là d'une amélioration majeure de notre régime fiscal et de son degré de progressivité. En outre, ce crédit d'impôt fera dorénavant l'objet chaque année de deux versements par chèque.

Prestations de la sécurité du revenu : mettre fin à une situation inéquitable

Actuellement, les prestataires de la sécurité du revenu ne sont pas imposables : ils ne le deviendront pas davantage. Ceux et celles qui vivent uniquement de ces prestations n'auront, pas plus qu'aujourd'hui, à payer d'impôt.

Toutefois, un contribuable qui, dans une année, reçoit à la fois des revenus de l'aide sociale et d'autres revenus, qui le portent globalement au seuil d'imposition, se trouve présentement avantage indûment. Le fait que la portion de son revenu provenant de l'aide de dernier recours soit soustraite au fisc crée une situation injuste par rapport aux autres contribuables. À compter du 1^{er} janvier prochain, les prestations de sécurité du revenu reçues par ceux qui ont d'autres sources de revenus imposables seront donc comptées dans le revenu total, comme l'a proposé ma collègue, la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, dans son projet de réforme de la sécurité du revenu.

b) Remboursement de 1 200 \$ des taxes sur la masse salariale pour chaque emploi nouveau

Chaque emploi nouveau est précieux. C'est pourquoi j'annonce en outre que nous rembourserons 1 200 \$ de taxes sur la masse salariale pour chaque emploi nouveau. Ainsi, toute entreprise pourra obtenir des remboursements allant jusqu'à 36 000 \$ si elle crée 30 emplois dans l'année.

Cela représente une bonification substantielle de l'allégement des taxes sur la masse salariale annoncé en décembre dernier. Cette mesure vise à :

- stimuler la création d'emplois stables à temps plein;
- décourager l'usage du temps supplémentaire et la précarisation du travail; et
- encourager la réduction volontaire et le partage du temps de travail.

Cette mesure permettra à de nombreuses entreprises qui créent des emplois au Québec de payer des taxes sur la masse salariale plus basses qu'en Ontario pour l'année au cours de laquelle elles créent ces emplois.

Au salaire minimum, cela équivaut à une abolition totale des taxes québécoises sur la masse salariale pour les emplois nouvellement créés.

3. Mieux préparer le Québec pour les années 2000

J'ai annoncé une stratégie visant le démarrage de plus de 5 milliards de dollars d'investissements. Je viens aussi d'annoncer une réforme qui simplifie le régime fiscal, accroît son équité et améliore la compétitivité de l'économie québécoise.

Nous répondons là sans conteste aux attentes des partenaires du Sommet sur l'économie et l'emploi envers leur gouvernement en matière d'économie et de justice.

Ils nous ont aussi dit qu'il fallait agir sur des éléments structurels afin de positionner avantageusement le Québec pour le virage des années 2000. À cet effet, ils nous ont demandé d'agir sur : la réglementation, la conquête des marchés, la place à faire aux jeunes, le développement de l'économie sociale et des communautés rurales.

a) Réduire le fardeau réglementaire

Nos partenaires nous ont rappelé que les entreprises évoluent dans un environnement réglementaire qui nuit à leur compétitivité et à la création d'emplois. Notre gouvernement s'est engagé à moderniser la réglementation et élaguer celle qui est inutile. Il peut aujourd'hui présenter fièrement son bilan et les actions qu'il s'appête à prendre. Je rends publique aujourd'hui la liste de près de 120 mesures d'allégements réglementaires qui résultent de notre effort de mobilisation des ministères et organismes.

Tel que promis au Sommet sur l'économie et l'emploi, les décrets tenant lieu de conventions collectives sont actuellement réexaminés. Des projets de règlement sur l'abrogation des décrets dans les secteurs du bois ouvré et du verre plat viennent d'être publiés. Mon collègue, le ministre du Travail, procédera d'ici la fin de juin prochain à la révision prioritaire des décrets du vêtement, du meuble et des services automobiles.

Par ailleurs, afin de faciliter le démarrage des entreprises et de simplifier leurs échanges avec le gouvernement du Québec, je propose qu'à compter du 1^{er} janvier 1998, chaque entreprise soit dotée d'un numéro unique valide dans les ministères et organismes. La tracasserie administrative des multiples numéros d'identification, qui n'a plus sa raison d'être avec la technologie actuelle, sera alors éliminée.

b) Faciliter l'accès de 2 000 PME aux marchés extérieurs

L'économie du Québec est très ouverte vers l'extérieur. Néanmoins, par rapport à d'autres économies occidentales, trop peu de PME exportent leurs produits.

Notre objectif, que j'ai énoncé l'an dernier, est d'augmenter de 2 000 le nombre de PME exportatrices d'ici l'an 2000. Depuis juin 1996, plus de 650 entreprises ont déjà manifesté un intérêt nouveau pour l'exportation. Ce budget propose d'augmenter de près de 30 % l'appui financier du gouvernement à l'exportation pour nous rapprocher encore plus rapidement de la cible.

Notre gouvernement entend offrir un service individualisé aux PME localisées à l'extérieur des grands centres et intéressées par les marchés de l'exportation. De plus, il mettra à la disposition des entreprises un système d'information commerciale performant et efficace.

Par ailleurs, l'an dernier, nous avons remplacé une partie de notre réseau de délégations par diverses formes de représentations désignées sous le nom d'antennes à l'étranger, en collaboration avec mon collègue des Relations internationales et des partenaires québécois privés et publics. Outre les délégations qui ont été maintenues et le nouveau bureau de Munich, le Québec est désormais assuré d'une présence dans 14 villes : Atlanta, Boston, Chicago et Los Angeles aux États-Unis, Bogota, Buenos Aires et Santiago du Chili en Amérique du Sud, Bangkok, Beijing, Hanoi, Jakarta, Kuala Lumpur et Taipei en Asie et Milan en Europe.

Les résultats préliminaires encourageants de cette formule incitent à poursuivre dans cette voie pour que nos entreprises puissent profiter des grands marchés développés et des marchés en émergence. Dans un premier temps, nous établirons d'autres antennes à Séoul et Manille. Nous envisageons ensuite d'en ouvrir à Barcelone ainsi que dans d'autres villes en Asie, en Amérique latine, en Europe de l'Est et au Moyen-Orient.

Nous multiplierons également les missions commerciales et nous comptons aussi profiter de l'appui de nos dirigeants d'entreprises et de nos chefs de file qui accepteront, sur une base volontaire, de contribuer à la promotion, dans leurs réseaux respectifs, des investissements au Québec et à la croissance de nos exportations. Cette année, notre gouvernement organisera un nombre record de 150 missions commerciales. Pour leur contribution jusqu'à ce jour à nos ventes à l'étranger, je remercie particulièrement mes collègues ministres des Relations internationales, des Ressources naturelles et déléguée à l'Industrie et au Commerce ainsi que les députés de Berthier, de Johnson et de Marguerite-D'Youville. Deux de ces missions, une en Chine à l'automne et l'autre en Amérique latine en 1998, seront dirigées par le premier ministre lui-même, qui ne ménage aucun effort pour promouvoir notre commerce extérieur.

c) Aider les jeunes à prendre leur place sur le marché du travail

L'économie du Québec ne peut se priver du dynamisme, de l'imagination et des talents de sa jeunesse. Nous voulons donc que nos jeunes puissent briser le cercle vicieux du « pas d'expérience, pas d'emploi » et puissent prendre leur place sur le marché du travail.

Stages et emplois d'été pour étudiants

[Ce budget augmentera de plus de 30 millions de dollars au cours des trois prochaines années les sommes consacrées à la création d'emplois d'été pour les jeunes dans les entreprises et au gouvernement.](#)

J'annonce l'injection de 21 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour aider financièrement les entreprises à embaucher des étudiants stagiaires.

En versant aux employeurs une subvention au salaire pour des emplois d'été, nous aiderons des étudiants en formation professionnelle au secondaire et aux niveaux collégial et universitaire à acquérir une expérience de travail dans leur domaine d'études.

Seront admissibles les entreprises et les organismes sans but lucratif des secteurs de l'agriculture, des forêts, des mines, de la culture, des communications ainsi que du secteur manufacturier, du recyclage et des services aux entreprises.

J'annonce, de plus, que nous doublerons les sommes consacrées l'an dernier à l'embauche d'étudiants au gouvernement durant l'été. Nous y affecterons plus de 10 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Au total, avec ces deux dispositions, quelque 20 000 jeunes pourront obtenir cet été un emploi en passant par Placement étudiant du Québec, soit 50 % de plus que l'an dernier.

De nouveaux secteurs d'emploi au bénéfice des jeunes

Former adéquatement les jeunes contribuera à résoudre le problème qu'éprouvent certaines entreprises à combler leurs besoins en main-d'oeuvre hautement spécialisée.

J'annonce à cet effet l'octroi d'un montant de 10 millions de dollars pour de la formation et des stages, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de l'aérospatiale. Notre action favorisera l'adaptation des compétences de jeunes diplômés aux besoins spécifiques des entreprises de ces secteurs.

Quand on veut apporter des solutions concrètes au problème du chômage au Québec, on doit bien comprendre que le taux persistant de 11,8 % de chômage n'est pas uniformément réparti dans la société. Il varie beaucoup selon le niveau de scolarité et de formation, qui demeure un facteur déterminant. Avec un diplôme universitaire, le taux de chômage tombe de moitié. À l'inverse, les travailleurs qui ont moins de neuf années de scolarité connaissent un taux de chômage de près de 18 %.

Le taux de chômage varie beaucoup aussi en fonction du secteur d'activité. En 1996, il atteignait 20 % dans le secteur des mines et de la forêt, pendant qu'il était à peine de 6,4 % dans les transports et les communications.

Dans ce dernier secteur, le gouvernement du Québec, en partenariat avec l'École de technologie supérieure et l'Institut national de recherche scientifique et avec l'appui de grandes entreprises comme Téléglobe, compte mettre sur pied un Centre international de formation en télécommunications. Ce centre formera sur une plus grande échelle la main-d'oeuvre hautement qualifiée que requiert la nouvelle économie.

Centres de développement des technologies de l'information

Ce budget propose aussi la création de milieux fertiles à la transmission du savoir et de la culture de certaines entreprises à des jeunes Québécoises et à des jeunes Québécois. J'annonce donc la création de Centres de développement des technologies de l'information, chargés d'appuyer des entreprises oeuvrant dans des secteurs d'activité en émergence.

Ces entreprises bénéficieront d'un congé fiscal de cinq ans :

- de taxe sur le capital;
- d'impôt sur les profits; et
- de cotisations au Fonds des services de santé.

Elles auront aussi droit à un crédit d'impôt pour l'acquisition de matériel spécialisé. Il leur sera cependant demandé d'exercer leurs activités à l'intérieur d'édifices spécialement désignés à cette fin.

Pour que des jeunes puissent bénéficier de la présence de ces entreprises au Québec, je propose un crédit d'impôt égal à 40 % des salaires versés par ces entreprises à des jeunes de 18 à 35 ans.

Amélioration de l'aide fiscale aux études

Sur le plan fiscal aussi, notre gouvernement entend améliorer l'arrimage entre la formation et le marché du travail.

Au niveau de l'école, j'annonce donc que le crédit d'impôt pour stages en milieu de travail sera doublement élargi. Il sera étendu aux entreprises qui accueillent :

- des apprentis du nouveau régime d'apprentissage annoncé au Sommet de Montréal sur l'économie et l'emploi; ou
- des étudiants adultes inscrits au secondaire dans les services d'insertion socio-professionnelle.

Pour mieux appuyer fiscalement les jeunes qui préparent leur avenir par des études plus poussées, j'annonce en outre que :

- les frais de scolarité admissibles au crédit d'impôt qui ne seront pas utilisés dans une année pourront l'être au cours des années subséquentes; et
- la notion de frais de scolarité sera élargie pour inclure tous les frais afférents demandés par les universités et les collèges.

d) Plan d'action en habitation sociale

Notre gouvernement, sous l'inspiration de mon collègue des Affaires municipales, vient d'adopter un plan d'action en habitation sociale. Ce plan contribuera de diverses façons à la relance de l'emploi dès cette année.

Au total, le présent budget engage près de 100 millions de dollars supplémentaires dans plusieurs mesures d'habitation sociale qui créeront des emplois.

Tout d'abord, pour donner suite aux engagements du Sommet sur l'économie et l'emploi à l'égard de l'économie sociale, nous mettrons sur pied le Fonds québécois du logement social. Avec les 43 millions de dollars que nous y injecterons à chaque année, nous pourrons rendre disponibles annuellement :

- 1 200 logements pour des ménages à faibles revenus;
- 500 logements pour des personnes âgées en perte d'autonomie; et
- 120 logements pour des personnes ayant des besoins particuliers comme les femmes victimes de violence, les individus atteints d'une déficience intellectuelle ainsi que les itinérants.

Par ailleurs, nous investirons :

- 30 millions de dollars de la part du gouvernement et au moins 20 millions en provenance des municipalités pour la rénovation de logements et la revitalisation de quartiers dans les zones urbaines et rurales;
- 5 millions de dollars additionnels au Programme d'aide à l'adaptation de domicile pour les personnes handicapées;
- 3 millions de dollars à l'adaptation de logements pour les aînés en perte d'autonomie;

- 1,3 million de dollars pour des projets spécifiques issus du milieu et pour les organismes de représentation et de défense du droit des citoyens en matière de logement.

De plus, nous créons une allocation-logement unifiée et élargie, à laquelle auront droit non seulement les bénéficiaires actuels, mais aussi près de 28 000 ménages additionnels. Grâce à cette réforme, 106 000 familles verront leur aide au logement augmentée.

e) Encourager le développement de l'économie sociale

Le Sommet sur l'économie et l'emploi a mis en évidence le potentiel important de création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et la nécessité de se doter des moyens d'en faire une composante à part entière de l'économie.

J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui un soutien financier spécifique à trois projets de création d'emplois soumis par le Groupe de travail sur l'économie sociale, que dirigeait madame Nancy Neamtan. Ces projets créeront plus de 7 000 emplois sur trois ans.

Le premier est un programme d'exonération financière à l'intention des ménages qui ont recours aux services d'aide domestique à domicile offerts par des entreprises de l'économie sociale. L'aide accordée sera versée directement à l'organisme qui dispense le service. Ainsi, la personne admissible ne déboursera que la différence entre le tarif exigé par l'organisme et le montant de l'aide accordée. Ce programme coûtera 79 millions de dollars au cours des trois prochaines années et créera 6 000 emplois.

Le second projet permettra la création de 1 050 emplois, sur trois ans, pour des personnes handicapées dans les centres de travail adapté. Des fonds de 7,5 millions de dollars seront alloués à cette fin à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Enfin, nous contribuerons à un fonds d'accompagnement des entreprises et organismes oeuvrant dans le secteur de l'économie sociale. Des crédits de 4 millions de dollars sur trois ans seront attribués à ce fonds, le secteur privé ayant au préalable apporté une contribution équivalente.

f) Susciter le développement des communautés rurales

Notre gouvernement est très sensible à la vitalité et au dynamisme des communautés rurales. C'est dans ce contexte que j'annonçais, lors du dernier Discours sur le budget, la mise sur pied d'un groupe de travail sur les « villages prospères » pour identifier les caractéristiques des milieux ruraux qui connaissent du succès dans le développement de leur communauté.

Ce groupe de travail a conclu que, si l'engagement de la communauté constitue effectivement l'ingrédient essentiel au succès de son développement, l'État se doit d'appuyer cette prise en charge. Mon collègue, le ministre responsable du Développement des régions, déploie des efforts inlassables dans ces domaines. Ses moyens seront augmentés.

J'annonce donc aujourd'hui qu'un montant de 6 millions de dollars sur trois ans sera consacré au financement de mesures de soutien spécifiques aux milieux ruraux. Une partie de ce montant sera accordée à « Solidarité rurale du Québec », qui a accepté de conseiller le gouvernement en matière de développement rural.

Par ailleurs, le Fonds conjoncturel de développement sera pourvu d'une enveloppe supplémentaire de 3 millions de dollars sur trois ans.

g) Appuyer des secteurs de l'économie créateurs d'emplois

Appuyer mieux encore l'industrie culturelle québécoise

Est-il nécessaire de réitérer l'attachement historique de l'État du Québec au soutien de la culture ? Une malhabile et récente contestation de cette évidence a permis de mettre en lumière le rôle prépondérant de l'action du Québec en matière de culture : c'est normal et c'est vital. De Georges-Émile Lapalme à la députée de Chambly, plusieurs hommes et femmes de qualité ont appuyé de toutes leurs forces et de celles de l'État l'effort des artistes qui sont la conscience et l'âme de notre peuple.

Je redis d'une autre manière ce que j'ai dit l'an dernier : un peuple sans culture est un peuple pauvre, quel que soit le niveau de sa richesse matérielle.

Notre gouvernement continuera donc d'apporter un soutien majeur à l'industrie culturelle québécoise, qui contribue si magnifiquement à notre spécificité.

Ce budget annonce, d'une part, deux assouplissements à la déduction pour frais de divertissement de nature culturelle. Je rappelle que, depuis l'an dernier, ces frais sont déductibles à 100 %, plutôt qu'à 50 %, dans le calcul du revenu imposable des entreprises. J'annonce aujourd'hui que dorénavant les abonnements à des spectacles de chanson seront eux aussi déductibles à 100 %, tout comme les abonnements à des concerts ou à des spectacles d'opéra, de théâtre ou de danse.

De plus, lorsqu'une entreprise achètera la totalité des billets d'une représentation culturelle, cet achat sera dorénavant déductible à 100 %, tout comme s'il s'agissait d'un abonnement.

Par ce budget, notre gouvernement désire, d'autre part, favoriser une plus grande diffusion d'un produit culturel capital : le livre.

Encore aujourd'hui, malgré le potentiel exceptionnel que nous annoncent les nouvelles technologies, l'accès à la connaissance et aux compétences passe d'abord par le livre. C'est vrai également pour la maîtrise de la langue : les spécialistes ont depuis longtemps établi un lien explicite entre la lecture et la capacité de maîtriser une langue. La vitalité du français au Québec suppose donc aussi que les Québécoises et les Québécois aient la possibilité d'entretenir un contact direct et régulier avec les livres.

C'est pourquoi notre gouvernement souhaite participer à la redynamisation de nos bibliothèques publiques. Elles ont en effet un important rattrapage à effectuer, notamment pour renouveler leurs collections de livres.

J'annonce donc aujourd'hui que notre gouvernement entend construire à Montréal, dans un court délai, une grande bibliothèque de prêt ouverte au grand public. Nous parlons ici d'un projet de l'ordre de 75 millions de dollars, dont notre premier ministre fait une priorité personnelle.

J'annonce aussi que nous faisons passer de 10 à 15 millions de dollars par année les sommes prévues au Programme de soutien aux bibliothèques publiques pour l'acquisition de livres. Ce programme fonctionnant en appariement avec les municipalités, il s'agit ici d'une injection supplémentaire de 10 millions de dollars par an dans l'acquisition de livres pour toutes les bibliothèques publiques du Québec.

Soutenir l'industrie touristique

L'industrie touristique est une industrie hautement créatrice d'emplois. C'est pourquoi il est important de contribuer à la qualité et à la compétitivité du produit touristique québécois par de nouveaux investissements. À cette fin, le congé de taxe sur le capital annoncé précédemment sera aussi applicable aux investissements de cette industrie.

La ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, responsable du Tourisme, a déjà annoncé une refonte majeure de la réglementation dans ce secteur, de façon à alléger les contrôles et favoriser l'autoréglementation. Cette réforme fut accueillie avec enthousiasme et saluée par l'industrie.

C'est à l'industrie qu'il appartient de se prendre en main et de garantir la qualité du produit touristique québécois. Nous lui avons donc demandé de se doter d'un programme de certification de la qualité des établissements. Afin d'appuyer l'industrie dans cette tâche, j'annonce que nous lui accorderons un budget de 1 million de dollars par an au cours des trois prochaines années.

Parmi les attraits touristiques du Québec, les grands espaces viennent au premier rang. Or, la région du Grand-Nord québécois est la seule qui ne possède pas encore d'association touristique régionale. Ce budget débloque les fonds nécessaires pour combler cette absence. Qu'on me permette ici de rendre hommage à M. Henri Jamet, qui oeuvrait au service de l'État lors de l'accident d'avion fatal survenu en avril dernier dans ce Grand-Nord qu'il a tant aimé et contribué à faire connaître.

Soutenir le développement des secteurs forestier et minier

Deux secteurs clés de notre économie, soit la forêt et les mines, sont particulièrement créateurs d'emplois dans les régions. En plus de diverses incitations fiscales spécifiques, que le présent budget vient bonifier, mon collègue des Ressources naturelles disposera de budgets de 130 millions de dollars sur trois ans pour la forêt et les mines, qui seront affectées dans les quatre domaines suivants :

- la mise en valeur des ressources de la forêt;
- la création d'emplois en forêt pour les bénéficiaires de la sécurité du revenu;
- des mesures d'appui à l'entrepreneuriat et aux promoteurs pour accélérer la mise au point et la fabrication de produits forestiers à forte valeur ajoutée; et
- un nouveau programme pour le développement de l'industrie minière.

h) Assurer la transparence dans la gestion de l'épargne

Enfin, selon diverses études, l'épargne des Québécoises et des Québécois ne serait pas réinvestie au Québec dans des proportions convenables. Nous croyons que, dans ce domaine, la transparence s'impose. Je prendrai donc des dispositions pour que la population puisse connaître la répartition des portefeuilles de placements des organismes des secteurs public et parapublic.

Par ailleurs, le gouvernement n'entend pas intervenir de façon autoritaire dans un univers où la fluidité doit prévaloir, surtout quand on sait que le Québec est un importateur net de capitaux. Cependant, il faudra peut-être envisager diverses mesures incitatives afin de favoriser la croissance de l'industrie de la gestion de portefeuille au Québec. Le député de Crémazie m'aide de son expérience et de ses conseils en la matière.

II. LES FINANCES PUBLIQUES : MAINTENIR LA TRAJECTOIRE VERS LE DÉFICIT ZÉRO

Il est temps maintenant d'aborder une autre priorité de notre gouvernement : le redressement des finances publiques. Lors du Discours sur le budget du 9 mai dernier, nous nous sommes engagés à suivre un plan financier d'élimination du déficit budgétaire.

La séquence des cibles de déficit est maintenant bien connue : 3,2 milliards de dollars en 1996-1997, 2,2 milliards en 1997-1998, 1,2 milliard en 1998-1999 et finalement zéro en 1999-2000.

Ces objectifs ont d'ailleurs été inscrits dans la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, adoptée à l'unanimité par cette Assemblée en décembre dernier.

1. Nous avons déjà effectué la moitié du redressement

J'ai annoncé que notre cible de 1996-1997 était atteinte.

Pour une deuxième année consécutive, nous avons réduit les dépenses de programmes en valeur absolue. Deux années de suite, c'est une première dans l'histoire du Québec moderne. Saluons ici cette performance remarquable qu'ont réalisée au Conseil du trésor la députée de Taillon et le député de Labelle.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
(en millions de dollars)

	1995-1996	1996-1997		
	Résultats réels	Discours sur le budget du 1996-05-09	Résultats préliminaires	Variations
Opérations budgétaires				
Revenus	38 246	37 589	37 277	- 312
Dépenses	- 42 196	- 40 864	- 40 522	342
Déficit	- 3 950	- 3 275	- 3 245	30
Opérations non budgétaires				
Placements, prêts et avances	- 287	- 598	- 558	40
Régimes de retraite	1 701	1 939	1 927	- 12
Autres comptes	- 412	- 366	- 374	- 8
Surplus	1 002	975	995	20
Besoins financiers nets	- 2 948	- 2 300	- 2 250	50
Opérations de financement				
Variation de l'encaisse	853	1 115	1 323	208
Variation de la dette directe	2 169	1 257	1 006	- 251
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 74	- 72	- 79	- 7
Total du financement des opérations	2 948	2 300	2 250	- 50

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

Mais ce qu'il y a de plus encourageant dans ces résultats, c'est que nous avons parcouru la moitié du chemin sur la voie du déficit zéro. Nous avons hérité d'un déficit de près de 6 milliards de dollars. Nous venons de le réduire pratiquement de moitié, à 3,2 milliards de dollars.

2. Les coupes dans les transferts fédéraux : un obstacle majeur

Le redressement des finances publiques du Québec se bute toutefois à un obstacle de taille : la volonté du gouvernement fédéral de faire assumer par le Québec et les autres provinces le fardeau de la réduction de son déficit.

Après deux décennies de laxisme budgétaire, le gouvernement du Canada a entrepris d'assainir ses finances. Louable objectif! Mais il faut s'interroger maintenant sur les moyens utilisés.

Depuis 1993, la moitié des réductions de dépenses du gouvernement fédéral ont été faites en sabrant les transferts aux provinces.

Pour le Québec, les coupes dans les programmes sociaux annoncées dans les budgets de mon collègue fédéral se sont traduites par un manque à gagner de 800 millions de dollars au cours de l'année qui vient de s'écouler. L'an prochain, le manque à gagner atteindra 1,4 milliard de dollars. En fait, ces coupes représentent 60 % des réductions de dépenses que nous devons faire cette année. Quand on connaît les sacrifices imposés à nos employés par ces coupes, on mesure l'ampleur du délestage fédéral.

Et le plus choquant dans tout cela, c'est que les économies réalisées par Ottawa servent à financer de nouvelles intrusions fédérales dans les champs de compétence du Québec.

Parmi les empiétements fédéraux annoncés en février dernier, mentionnons la nutrition prénatale, l'alphabétisation, les interventions auprès des enfants et des personnes handicapées, les infrastructures de recherche dans les universités et les hôpitaux, la mise sur pied d'un système d'information en santé, et j'en passe.

Plutôt que d'envahir ainsi nos champs de responsabilité, le gouvernement fédéral devrait donner suite à la demande formulée à maintes reprises par le Québec. Il devrait se retirer du financement des programmes sociaux et transférer au Québec, en contrepartie, des points d'impôt sur le revenu des particuliers, respectant en cela l'esprit et la lettre de la constitution canadienne.

3. Harmonisation avec la TPS : le Québec réclame l'équité

J'aimerais maintenant prendre quelques minutes pour parler de l'harmonisation de la taxe de vente du Québec avec la TPS fédérale.

On se rappellera qu'en 1992 le Québec a été un pionnier en matière d'harmonisation de sa taxe de vente avec la TPS fédérale. C'était une bonne décision, puisqu'elle permettait d'augmenter la compétitivité de nos entreprises sur les marchés et de réduire le coût de leurs investissements.

Le Québec n'a rien reçu du gouvernement fédéral pour compenser les pertes de revenus découlant de l'harmonisation. En fait, pour que cette réforme soit neutre sur ses revenus, le gouvernement québécois a dû augmenter les taux de taxation des entreprises.

Par la suite, trois provinces maritimes ont décidé d'harmoniser, à compter du 1^{er} avril prochain, leurs taxes de vente avec la TPS fédérale. Dans leur cas, Ottawa leur versera, pour quatre ans, une compensation de près de 1 milliard de dollars. Ces trois provinces se seront donné, avec l'argent fédéral provenant en partie de nos impôts, un régime fiscal plus compétitif :

- elles vont réduire le taux de leur taxe de vente;
- elles vont donner à leurs entreprises des remboursements complets de la taxe de vente payée sur leurs achats;
- elles n'auront pas à augmenter les impôts de leurs entreprises pour financer leur réforme; et
- elles se seront donné ces avantages en les faisant payer par nos propres impôts.

En plus, elles font de la publicité dans les journaux du Québec pour attirer nos entreprises chez elles.

Le Québec a dénoncé dès sa mise en oeuvre le programme fédéral d'aide à l'harmonisation. Toutefois, le respect le plus élémentaire de l'équité exige d'Ottawa qu'à défaut de retirer son aide aux Maritimes, il consente une aide équivalente à toute province qui aura choisi d'harmoniser sa taxe de vente avec la TPS. Le Québec demande donc à ce titre une compensation de 2 milliards de dollars, soit un montant nettement inférieur à ce qu'obtiendront, par habitant, les provinces de l'Atlantique. Malgré l'évidence des coûts qu'a entraînés pour le Québec l'harmonisation, Ottawa refuse de traiter le Québec d'une façon juste et équitable.

Lors du Sommet de Montréal, notre gouvernement a reçu l'appui de nos principaux partenaires socio-économiques dans ses démarches. Nous allons continuer la bataille et j'espère que l'Opposition officielle, après étude soignée des chiffres, appuiera sans équivoque la position du Québec, comme l'ont fait l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

4. 1997-1998 : une étape déterminante dans l'élimination du déficit

Pour l'année qui vient, conformément à l'orientation que nous avons suivie jusqu'à maintenant, j'annonce que l'objectif de déficit de 2,2 milliards de dollars sera respecté.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1997-1998
(en millions de dollars)

Opérations budgétaires	
Revenus	38 076
Dépenses	- 40 276
Déficit	- 2 200
Opérations non budgétaires	
Placements, prêts et avances	- 560
Régimes de retraite	1 879
Autres comptes	- 519
Surplus	800
Besoins financiers nets	- 1 400
Opérations de financement	
Variation de l'encaisse	70
Variation de la dette directe	1 415
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 85
Total du financement des opérations	1 400

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

a) Le redressement effectué principalement par la voie des dépenses de programmes

Nous atteindrons notre objectif de déficit principalement par la réduction des dépenses.

La semaine dernière, mon collègue, le Président du Conseil du trésor, a présenté les crédits pour la prochaine année financière. L'effort de réduction des dépenses en 1997-1998 atteindra 2,3 milliards de dollars.

b) Contribution des grandes entreprises à l'effort d'élimination du déficit

Un effort particulier sera demandé aux grandes entreprises. Lors du dernier budget, j'avais fixé au 31 mars prochain la date à laquelle les grandes entreprises pourraient commencer à recevoir un remboursement complet de la taxe de vente du Québec payée sur leurs achats. Actuellement, certains de leurs achats ne donnent pas droit au remboursement de taxe de vente. Afin que tous participent à nos efforts pour éliminer le déficit et après avoir soigneusement examiné la situation, j'en suis venu à la conclusion que nous n'avons pas les moyens, à ce moment-ci, d'appliquer cette mesure qui aurait coûté plus de 500 millions de dollars au trésor québécois cette année.

Si, par ailleurs, Ottawa décidait de nous verser notre juste compensation pour l'harmonisation avec la TPS, je reviendrais immédiatement sur cette décision.

c) Contrer l'évasion fiscale et le travail au noir

Au terme de leurs consultations, les membres de la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics ont été clairs sur la question du travail au noir et de l'évasion fiscale. Ils ont écrit : « ... les citoyens souhaitent que le gouvernement s'attaque vigoureusement et rapidement à ce problème avant que les conséquences ne soient irréversibles ».

Depuis deux ans, notre gouvernement a entrepris une série d'actions dans ce domaine. Avec le présent budget, nous accélérons le pas :

- nous effectuons un « blitz » du côté du travail au noir dans l'industrie de la construction;
- nous régularisons la situation des travailleurs à pourboires et nous améliorons du même coup leur protection sociale; et
- nous accentuons les efforts de perception des revenus déjà entrepris.

Ces actions devraient engendrer des revenus additionnels de 326 millions de dollars en 1997-1998.

Enrayer le travail au noir dans l'industrie de la construction

Pour enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans la construction, qui demeure l'industrie la plus affectée par ces problèmes, ce budget propose des mesures qui comportent trois volets :

- intensifier les mesures mises en oeuvre au cours des dernières années;
- améliorer les mécanismes de contrôle; et
- intégrer les activités de la Régie du bâtiment et de la Commission de la construction.

Régulariser la situation des travailleurs à pourboires et améliorer leur protection sociale

La sous-déclaration des revenus de pourboires dans l'hôtellerie et la restauration est aussi un problème généralisé, que les gouvernements ont négligé. Seulement 5 % des pourboires sont déclarés, ce qui occasionne des pertes fiscales de 115 millions de dollars.

Cette situation porte préjudice non seulement aux revenus du gouvernement, mais aussi aux employés eux-mêmes. En effet, ceux-ci ne bénéficient de l'assurance-emploi que sur la partie de leurs pourboires qui est contrôlée par leur employeur. Certains nous proposent de rendre obligatoire le pourboire, pour mettre fin de façon radicale à cette situation doublement antisociale. Nous avons retenu une approche plus modérée, préconisée d'ailleurs par de nombreux acteurs du milieu de la restauration.

Cette nouvelle approche devrait servir à la fois les employés, les employeurs, les finances publiques et le civisme fiscal.

Tout d'abord, nous ferons en sorte que les travailleurs de la restauration et de l'hôtellerie puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux que les autres travailleurs. À cette fin, notre gouvernement exigera qu'une entente écrite, négociée entre employeur et employés dans chaque établissement, fasse partie intégrante du contrat de travail de ces employés. Cette entente précisera :

- les modalités de remise des pourboires du salarié à l'employeur;
- le taux de prélèvement pour les retenues à la source sur ces pourboires; et
- les modalités de redistribution des pourboires aux employés.

Le gouvernement fédéral nous a assurés que cette entente garantira enfin aux employés l'assurance-emploi sur leurs pourboires.

Par ailleurs, les employeurs seront tenus, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'effectuer les retenues à la source sur un montant équivalant à 8 % des ventes sujettes à pourboires effectuées par l'employé, si celui-ci lui remet une somme inférieure à ce montant.

Les dispositions existantes des régimes québécois de prestations sociales, tels que le régime de rentes et le régime de prestations aux accidentés du travail, garantissent déjà à ces employés les bénéfices correspondant aux revenus de pourboires qu'ils déclareront. De cette manière, les travailleurs seront incités à déclarer tous leurs pourboires.

En raison de ces changements, les employeurs seront amenés à verser des cotisations sociales sur la totalité des pourboires. Pour les aider à s'adapter à cette nouvelle situation, le présent budget leur accorde un crédit d'impôt égal aux cotisations additionnelles qui en résulteront.

Combattre le commerce illégal des boissons alcooliques

Certains groupes criminalisés ont des comportements très violents qui mettent en danger la vie et la sécurité des honnêtes gens.

Notre gouvernement et mes collègues, les ministres de la Justice et de la Sécurité publique, n'ont et n'auront aucune indulgence à cet égard. D'ailleurs, le gouvernement est intervenu avec vigueur par des opérations policières spéciales, dont les escouades CARCAJOU et GRICO. Ces opérations seront poursuivies.

Mais nous frapperons aussi d'une autre manière les groupes criminalisés, sans violence aucune, en un point qui traditionnellement leur fait très mal : leurs ressources financières clandestines. Nous intensifierons notre lutte contre le commerce illégal d'alcool, une source importante de revenus pour le crime organisé.

Les détenteurs de permis d'alcool verront leurs permis de vente suspendus pour un minimum de 30 jours s'ils se rendent coupables de vente d'alcool de contrebande ou d'exploitation de jeux illégaux.

La diminution de la contrebande d'alcool et l'augmentation correspondante des ventes légales de boissons seront profitables au trésor public. Les travailleurs de l'industrie des spiritueux et leurs patrons, qui nous pressent d'agir, s'en trouveront aussi gagnants.

d) Réforme de la fiscalité locale

Plusieurs services produits ou subventionnés par le gouvernement sont surtout d'intérêt local. Ils seraient probablement mieux gérés s'ils étaient produits par les instances locales, y compris les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés urbaines. Cela devrait favoriser la mise en place de services et de façons de faire mieux adaptés aux désirs des populations et assurer un meilleur contrôle des coûts par les citoyens.

Par ailleurs, les instances locales ont eu l'occasion, au cours des derniers mois, de nous faire part d'un certain nombre de leurs problèmes. On pense entre autres aux difficultés des villes-centres, dont le fardeau fiscal est particulièrement élevé, à l'étalement urbain et au poids excessif de la rémunération dans les dépenses des municipalités. En ce qui concerne la ville de Montréal, je tiens à souligner que nos discussions pour un pacte fiscal vont bon train et que nous pourrions annoncer d'ici quelques semaines les décisions de notre gouvernement.

Nous entendons procéder à un réaménagement de la fiscalité locale et confier aux instances locales des responsabilités accrues. Ces responsabilités ont trait entre autres à la planification et au financement de services et équipements locaux et régionaux.

Ce réaménagement devra respecter les principes d'autonomie locale, de subsidiarité et d'équité dans le partage des coûts et des services.

Les instances locales seront amenées à rationaliser leurs activités, à réduire leurs coûts de fonctionnement et à dégager les sommes nécessaires dans le but de ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables locaux.

Elles devront inévitablement réexaminer les coûts de leur main-d'oeuvre. En effet, l'importance de ces coûts dans leur budget de fonctionnement et l'écart parfois considérable, en faveur des employés municipaux, entre leur rémunération globale et celle du personnel des secteurs public et privé, commandent un tel examen.

À cet égard, le gouvernement entend favoriser des échanges soutenus avec les autorités municipales et leurs associations de salariés, afin qu'ensemble et, le cas échéant, avec l'aide du gouvernement, elles puissent trouver des solutions appropriées à ce problème réel.

L'équité et les impératifs de saines finances publiques imposent une obligation de résultats à tous les intéressés.

De plus, nous sommes déterminés à accélérer la mise en place de la politique de consolidation des communautés relative aux agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Pour que les instances locales puissent assumer adéquatement leurs nouvelles responsabilités, d'autres moyens devront être envisagés. Les parties concernées auront le temps d'en discuter, puisque cette réforme de la fiscalité locale n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 1998. Les budgets des municipalités pour 1997 ne seront donc nullement affectés.

La réforme devra entraîner pour le gouvernement des économies budgétaires de 125 millions de dollars pour l'exercice 1997-1998 et de 500 millions de dollars pour l'exercice suivant. Le cadre financier est donc ferme, mais toutes les modalités peuvent être discutées et le seront, dans le respect de nos interlocuteurs des collectivités locales.

Mon collègue, le ministre des Affaires municipales, déposera bientôt un document d'orientations présentant le contexte général de la réforme proposée, les enjeux et les mesures envisagées. Il y sera prévu une démarche de consultation au cours de laquelle les élus locaux et la population en général pourront largement exprimer leurs points de vue.

e) Le tabac

Par ailleurs, on se rappellera que le gouvernement du Québec s'était engagé, en février 1994, dans une politique de réduction des taxes sur les produits du tabac, de concert avec le gouvernement fédéral. Ce dernier avait réduit sa taxe de 10 \$ par cartouche de 200 cigarettes, tandis que le Québec avait réduit la sienne de 11 \$. En mai 1995, nous avons récupéré 72 cents de ce dollar supplémentaire. À compter de minuit ce soir, nous récupérerons les 28 cents restants.

Conclusion

En conclusion, j'insiste pour dire à quel point j'ai cherché dans ce budget à allier le plus possible, comme trait de gouvernement, les vertus d'audace, de détermination et de ténacité que requièrent des circonstances particulièrement difficiles. Ce budget est un plan d'action exigeant qui a mobilisé tout l'appareil public. Il a été rendu possible grâce au dévouement des grands serviteurs de l'État, hommes et femmes, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour nous seconder dans son élaboration.

J'aimerais remercier aussi les membres du caucus des députés ministériels pour leurs suggestions pertinentes, qui ont contribué à enrichir le contenu de ce budget.

Je voudrais exprimer toute ma gratitude enfin au premier ministre et à mes collègues du Conseil des ministres qui n'ont jamais cessé d'afficher un parti pris pour les réformes, pour l'action et contre l'immobilisme et le laisser-aller.

De cela, l'ensemble du gouvernement peut être fier. C'est un budget qui s'attaque aux vrais problèmes que vit le Québec et qui améliore notre compétitivité sans sacrifier nos idéaux de solidarité. C'est un budget qui met de l'ordre, qui prépare l'avenir et qui rehausse la crédibilité de notre État.

Tous ces travaux, longs et difficiles, sont une autre façon d'aimer notre patrie. Ce voyage vers la santé économique et financière recoupe parfaitement le cheminement vers notre destin national.

Dans tout ce que nous faisons, nous pouvons dire, comme Gaston Miron dans son vers immortel : « Je n'ai jamais voyagé vers autre pays que toi mon pays ».

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 REVENUS BUDGÉTAIRES
 PRÉVISIONS 1997-1998
 (en millions de dollars)

Impôts sur les revenus et les biens	
Impôt sur le revenu des particuliers	13 556
Cotisations au Fonds des services de santé	3 847
Impôts des sociétés ⁽¹⁾	2 839
	20 242
Taxes à la consommation	
Ventes au détail	5 650
Carburants	1 457
Tabac	334
	7 441
Droits et permis	
Véhicules automobiles	622
Boissons alcooliques	138
Ressources naturelles ⁽²⁾	324
Autres	186
	1 270
Revenus divers	
Ventes de biens et services	582
Intérêts	250
Amendes, confiscations et recouvrements	305
	1 137
Revenus provenant des entreprises du gouvernement ⁽³⁾	
Société des alcools du Québec	385
Loto-Québec	918
Hydro-Québec	776
Autres	99
	2 178
Total des revenus autonomes	32 268
Transferts du gouvernement du Canada	
Péréquation	3 940
Contributions aux programmes sociaux	1 785
Autres transferts liés aux accords fiscaux	42
Autres programmes	41
Total des transferts du gouvernement du Canada	5 808
Total des revenus budgétaires	38 076

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et celle sur les primes qui en tient lieu pour les compagnies d'assurances.

(2) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

(3) Comprend les dividendes déclarés et la variation des surplus ou déficits accumulés par les entreprises du gouvernement qui sont consolidés avec, comme contrepartie, une réévaluation du placement qu'y détient le gouvernement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 DÉPENSES BUDGÉTAIRES
 PRÉVISIONS 1997-1998
 (en millions de dollars)

Crédits budgétaires par ministère et organisme	
Assemblée nationale	67
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	38
Affaires municipales	1 276
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	537
Conseil du trésor, Administration et Fonction publique	1 049
Conseil exécutif	36
Culture et Communications	426
Développement des régions et Affaires autochtones	118
Éducation	8 946
Emploi, Solidarité et Condition féminine	4 238
Environnement et Faune	217
Famille et Enfance	266
Finances (excluant le service de la dette)	79
Industrie, Commerce, Science et Technologie	300
Justice	450
Métropole	56
Relations avec les citoyens et Immigration	139
Relations internationales	80
Ressources naturelles	304
Revenu	683
Santé et Services sociaux	12 535
Sécurité publique	614
Tourisme	54
Transports	1 435
Travail	64
Postes non inclus dans les ministères ou organismes :	
Mesures d'économie à réaliser en cours d'exercice	- 125
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions ⁽¹⁾	- 18
Total des dépenses de programmes	33 864
Service de la dette (ministère des Finances)	5 902
Total des dépenses annoncées lors du dépôt des crédits	39 766
Impact des mesures du budget sur les dépenses de programmes	196
Nouvelle politique familiale	314
Total des dépenses probables	40 276

(1) Provision créée lorsque le déficit accumulé d'une entreprise du gouvernement excède le coût du placement en actions qu'y détient le gouvernement.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES
PRÉVISIONS 1997-1998
(en millions de dollars)

Placements, prêts et avances	
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	
Capital-actions et mise de fonds	- 14
Variation de la valeur de consolidation des placements ⁽¹⁾	- 431
Prêts et avances	- 120
Total des entreprises du gouvernement	- 565
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	3
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	2
Total des placements, prêts et avances	- 560
Régimes de retraite	
Contributions et cotisations	3 698
Prestations et autres paiements	- 1 819
Total des régimes de retraite	1 879
Autres comptes	- 519
Total des opérations non budgétaires	800

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement.

(1) Montant net incluant la variation de la provision pour pertes sur les placements en actions.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT
PRÉVISIONS 1997-1998
(en millions de dollars)

Variation de l'encaisse	70
Variation de la dette directe	
Nouveaux emprunts	7 168
Remboursements d'emprunts	- 5 753 ⁽¹⁾
Total de la variation de la dette directe	1 415
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 85
Total du financement des opérations ⁽²⁾	1 400

Note: Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif une réduction.

(1) Incluant 1 041 millions de dollars pour le remboursement par anticipation de certains emprunts.

(2) Excluant les transactions réalisées pour le Fonds de financement.